Présentation Synthétique Budgets Primitifs 2026 : LOTISSEMENTS

S'agissant d'écritures de stock, les dépenses réelles réalisées pour la viabilisation des terrains, sont transférées en section d'investissement par une écritures d'ordre : mandat d'ordre d'investissement au 3355/040, équilibré par un titre d'ordre de fonctionnement au 7133/042.

Chaque année, le stock initial ainsi constitué est annulé pour reconstituer le stock final en fonction des dépenses réalisées. : mandat d'ordre de fonctionnement au 7133/042, équilibré par une recette d'ordre d'investissement au 3355/040.

A la fin des travaux, le montant du stock sera déterminé, et le prix de revient des parcelles pourra être connu.

L'ensemble des dépenses prévu sur chacun des budgets lotissement fait l'objet d'une avance du budget principal, hors budget « lotissement Voltaire » pour lequel un emprunt a été contracté.

Les dépenses réelles prévues en 2026 :

Pour le lotissement Voltaire :
Compte 6045 : 6 000.€ pour des frais d'étude,
Compte 605 : 750000.00€ pour les travaux et les raccordements.
Compte 608 : 10 000.00€ pour des frais accessoires (annonces..……)
Compte 65888 : 10,00€ pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
Compte 66 :120 250.00€ pour les charges financières (intérêts et ICNE)

Et compte 608/043 en dépense: il s'agit du transfert des intérêts, qui s'équilibre avec le compte 796/043 en recette.

Avec le jeu d'écritures prévisionnel suite aux cessions, la section de fonctionnement s'équilibre à 4 760 908.00€.

En investissement, la section est en suréquilibre en recette, suite aux prévisions d'écritures des cessions et des variations de stocks.
4 262363.61€ en dépenses et 4 503 573.56€

Pour le lotissement Haut-Verson:
Un report de dépense de 0.07€
Compte 6045 :16 089.93.€ pour des frais d'étude,
Compte 65888 : 10.00 €pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).

L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 16 100.00€.

Pour le lotissement du lac:
Un report de dépense de 2.91€ en section de fonctionnement
Compte 6045 : 7 977.09€ pour des frais d'étude,
Compte 605 : 70 000,00€ pour le solde des travaux
Compte 65888 : 10,00€ pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).

Un report de 3 990.00€ en section d'investissement, ainsi l'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 74 000.00€

Pour le lotissement Résidence Plein Air :
Compte 6045 : 9 990€ pour des frais d'étude,
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 10 000.00€.

Pour le lotissement Cosec :
Compte 6045 : 9 990€ pour des frais d'étude,
Compte 65888 : 10,00€pour des régularisations d'arrondis de TVA (chapitre spécifique).
L'avance prévisionnelle du budget principal est donc de 10 000.00€.

Le montant total des avances s'élève donc à : 110 100.00€. Il s'agit d'un montant prévisionnel, le montant qui sera effectivement versé, correspondra aux dépenses réelles qui seront réalisées en 2026